



# SEZOENS RALLY

**19-20/05/2023**

**REGLEMENT PARTICULIER**

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
1.1.	Préambule .....	4
1.2.	Revêtement de la route .....	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye .....	4
2.	Organisation .....	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte .....	4
2.2.	Approbations .....	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact .....	4
2.4.	Comité d'Organisation .....	5
2.5.	Commissaires sportifs .....	5
2.6.	Délégués ASN .....	5
2.7.	Principaux Officiels .....	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées .....	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacements .....	6
4.	Engagements .....	7
4.1.	Date de clôture des engagements .....	7
4.2.	Procédure d'engagement .....	7
4.3.	Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules .....	7
4.4.	Droits d'engagements .....	7
4.5.	Paieement .....	8
4.6.	Remboursements .....	9
5.	Assurance .....	9
5.1.	Responsabilité civile « circulation » .....	9
5.2.	Responsabilité civile « Organisateur » .....	9
5.3.	Responsabilité civile « Bénévoles » .....	10
5.4.	Comportement en cas d'accident (code de la route national) .....	10
5.5.	Dépannage .....	10
5.6.	Clause dérogatoire .....	10
6.	Publicité et identification .....	
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur .....	
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur .....	11
6.3.	Identification .....	11
7.	Pneus .....	11
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye .....	11
7.2.	Pneus pour la reconnaissance .....	11
8.	Carburant .....	12
8.1.	Types de carburant .....	12
8.2.	Procédure de commande .....	12
8.3.	Procédure de distribution .....	12
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales .....	12
9.1.	Procédure d'enregistrement .....	12
9.2.	Restrictions spécifiques .....	13
10.	Vérifications administratives .....	13
10.1.	Documents à présenter : .....	13
10.2.	Horaire (sur convocation) .....	13

11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation) .....	14
11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire.....	14
11.2. Equipements de sécurité des pilotes .....	14
11.3. Niveau sonore .....	14
11.4. Exigences nationales particulières.....	14
11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS) .....	14
12. Autres procédures et règlement .....	15
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ .....	15
12.2. Procédure d'arrivée .....	15
12.3. Pointage en avance autorise.....	15
12.4. Procédures spéciales et activités.....	15
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye.....	17
13. Identification des officiels .....	18
14. Prix.....	18
14.1. Coupes .....	18
14.2. Prix spéciaux .....	18
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel .....	18
15.1. Vérifications finales .....	18
15.2. Droits de réclamation .....	18
15.3. Droits d'appel .....	18
Annexe 1 – Itinéraire .....	20
Annexe 2 – Horaires des reconnaissances .....	22
Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents .....	23
Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire .....	24
Annexe 5 – Parc d'assistance .....	25

## 1. Introduction

Nom de l'épreuve : 46eme Sezoensrally 2023

Date de l'épreuve : 19 & 20 mai 2023

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2023) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2023 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://racb.com>

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera loi.

### 1.2. Revêtement de la route

Asphalte: circa 75%

### 1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	7
Nombre des épreuves spéciales	15
Longueur totale du rallye	274.07 km
Longueur totale des ES	143.34 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

Kroon-Oil Belgian Rally Championship 2023	Ladies Cup
Junior Belgian Championship 2023	RACB 2WD trophy 2023
Historic Belgian Championship 2023	Belgian Rally Master Cup 2023
Mood RACB M Cup 2023	Stellantis Rally Cup Belux
Clio Trophy Belgium 2023	

### 2.2. Approbations

ASN Visa No : **R-BRC6-M28** approuvé à : **24/03/2023**

### 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	vzw Racing Team Moustache
Représentant de l'organisation :	VOSEN Raf
Adresse :	Dorperheideweg 56
Code Postal et ville	3950 Bocholt
Téléphone :	+32 (0) 497 52 05 57
E-mail :	<a href="mailto:info@sezoensrally.be">info@sezoensrally.be</a>
TVA-nr:	BE 0415.470.992

## 2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation :

CUSTERS Danny  
MICHELS Marc  
KERKHOF S Tony  
VRIJENS Gerard  
BABELIOWSKY Bart  
VOSSEN Raf  
SMEETS Eddy

## 2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	PEETERS Ludo
Commissaire Sportif	LASURE Andy
Commissaire Sportif	SUETENS Leo

## 2.6. Délégués ASN

	Nom
SAFETY Rally Manager	PENASSE Alain
Délégué Technique RACB	BLOCKX Bert
Responsable Chronométrage RACB	FORREST Filip
Responsable Licence RACB	BAL Cécile
Délégué Homologation RACB	VANDECASTEELE Bjorn

## 2.7. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
CoC - Directeur de Course	SMEETS Eddy	
Directeur de Course Adjoint	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Directeur de Course Adjoint	DECKERS Rudy	
Responsable Sécurité	MICHELS Marc	
Responsable Sécurité Adjoint	SCHILS Raf	
Chef de File Technique	BLOCKX Bert	2656
Secrétaire du Rallye	KERKHOF S Tony	
Médecin en Chef	Dr. BEIRNAERT Jan	2064
Chef Chronométrateur	DESCHILDRE Chris	2669
CRO - Chargé Relations Concurrents	BRUYNEEL Hugo	0045
CRO - Chargé Relations Concurrents	VAN DE KIMMENADE Hedi	
Responsable Presse	VAN OPSTAL Hugo	
COVID Officer	SCHILS Raf	
Responsable Environnement	SCHILS Raf	

### 2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	JORDENS Peter & MIEVIS Joren	
Voiture sécurité « 00 »	ULENS Theo & ULENS Tim	
Resp. Epreuve Spéciale 1	BOYEN Ferdi	3826
Resp. Epreuve Spéciale 2	DHONDT Chris	1970

Resp. Epreuve Spéciale 3	CUVELIER Rudy	
Resp. Epreuve Spéciale 4	NUITEN Willem	
Resp. Epreuve Spéciale 5	GIEBENS Benny	2643

## 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom : Bocholt VV  
 Adresse : Eikenlaan 1  
 Code Postal & ville : 3950 Bocholt  
 Téléphone : +32 (0)470 03 10 44  
 E-mail : [info@sezoensrally.be](mailto:info@sezoensrally.be)

PC du rallye opérationnel : vendredi 19-05-2023 8h00 – 20h00  
 samedi 20-05-2023 7h00 – fin du rallye

Parc d'assistance opérationnel : jeudi 18-05-2023 12h00 jusqu'à samedi 20-05-2023 à 24h00

### Tableau Officiel d’Affichage (TOA)

Il n'y aura pas une TOA physique. Tous les documents officiels seront disponibles dans l'application Sportity. L'organisation suppose qu'au moins une personne responsable par équipe utilise l'application Sportity et active les notifications push.

### Tableau Officiel d’affichage Virtuel (TOAV):

- Permanent à [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be)
- Sportity app: Sezoens23

## 3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Activité	Emplacement	Date	Heure
Publication du Règlement Particulier	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	30-3-2023	8h00
Ouverture des engagements	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	1-4-2023	8h00
Date de clôture des engagements	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	8-5-2023	12h00
Date de clôture pour la séance de mise au point	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	8-5-2023	12h00
Date de clôture des demandes du parc d'assistance		8-5-2023	23h59
Publication de la liste des engagés numérotées	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	17-5-2023	20h00
Publication des horaires des vérifications administratives et techniques	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a> & Sportity	17-5-2023	20h00
Contrôle Administrative et technique mise au point	BTC – Bree	18-5-2023	11u30
Ouverture Parc d'assistance	Sportzone Damburg	18-5-2023	12h00
Début pour la séance de mise au point sur invitation		18-5-2023	14h00
Début pour la séance de mise au point pour autres classes		18-5-2023	16h00
Fin de la séance de mise au point		18-5-2023	18h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias	Rijhal Damburg	19-5-2023	7h00
Ouverture Rally HQ	Bocholt VV – Eikenlaan 1	19-5-2023	8h00
Début contrôle administratif., distribution des documents, roadbook, système de suivi	Bocholt VV – Eikenlaan 1	19-5-2023	8h00
Début des reconnaissances	Voir annexe 2	19-5-2023	9h00

Vérifications techniques & Séance de plombage & marquage (Art.16.2.7)	Bochotl VV – Eikenlaan 1	19-5-2023	9h00
Conférence de Presse Kroon oil BRC (sur invitation)	A déterminer	19-5-2023	19h00
Publication liste des voitures admises au départ	DNB Sportity	19-5-2023	22h00
Publication de l'ordre des départs du rallye	DNB Sportity	19-5-2023	22h00
Départ du rallye	TC 0 SERVICE OUT	20-5-2023	8h00
Recontrôle technique des voitures après abandon	A déterminer avec CRO	20-2-2023	
Arrivée du rallye (heure estimée de la 1 <sup>ère</sup> voiture)	Parc fermé	20-5-2023	21h00
Restitution des systèmes de suivi	Podium	20-5-2023	21h00
Remise des coupes	Podium	20-5-2023	21h00
Vérification technique final (sur convocation)	Q8 garage Reumers	20-5-2023	
Conférence de presse finale	à déterminer	20-5-2023	
Publication du classement provisoire	DNB Sportity	20-5-2023	21h45
Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	DNB Sportity	20-5-2023	22h15

## 4. Engagements

### 4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC 2023.

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC 2023.

Toute personne qui désire participer au «SEZOENSRALLY 2023 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) → « Concurrents » → « Demande d'engagement ». Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 8-5-2023 à 12h00
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant (voir article 4.4.1 concernant paiement tardive)

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une **pénalité allant de 200 € au « refus de départ »**.

### 4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

#### 4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 100.

#### 4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2023

Voir Art. 12 BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2023

#### 4.3.3 Classes éligibles en 2WD TROPHY – BRC 2023

Voir V1 Art 12. - RACB 2WD TROPHY BRC Reglement 2023

#### 4.3.4 Classes éligibles en HISTORIC BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP

Voir V2 Art. 12 Belgian Historic Rally Championship Reglement 2023

## 4.4. Droits d'engagements

### 4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de:

- avec la publicité facultative proposée par l'organisateur:  
950 euro RC1, RC2, RGT  
800 euro RC3, RC4, RC5, NAT & HISTORIC  
650 euro 2WD -2000, BRC JUNIOR, Stellantis Cup, Mood RACB M Cup, Clio Trophy Belgium
- sans cette publicité facultative:  
1900 euro RC1, RC2, RGT  
1600 euro RC3, RC4, RC5, NAT & HISTORIC  
1300 euro 2WD, BRC JUNIOR, Stellantis Cup, RACB M Cup, Clio Trophy Belgium
- Participation mise au point / test / essai (jeudi):  
150 euro RC1 - RC2 – RGT – sur invitation (14h00 – 18h00)  
100 euro pour les autres classes (16h00 – 18h00)
- **Si le paiement est reçu après le 08-05-23, une augmentation de 100 € sur les frais d'inscription sera exigé et payable au contrôle administratif au plus tard.**

### 4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface de service	EN ACCORD avec les Organisateurs
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE »	1
Badge Refueling Area	1
Panneau de reconnaissance	1
Road Book	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (set)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

**Une plaque service supplémentaire est disponible au prix de 100 euro excl. BTW.**

Le concurrent doit COMMUNIQUER les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le formulaire d'inscription

([www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) → « Concurrents » → « Parc d'assistance »), **avant le 09-05-2023.**

## 4.5. Paiement

### Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de RT Moustache (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

- **Références du compte bancaire :**

Titulaire : vzw RT Moustache  
Banque : BNP Paribas Fortis  
IBAN : BE87 2350 0602 2294  
SWIFT / BIC : GEBABEBB

- **Communication :** « Nom du pilote & co-pilote + SR 2023 »

Pour les paiements provenant de l'étranger :

- les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être mentionnés.
- les frais bancaires éventuels doivent être totalement pris en charge par le concurrent.

Pour toute information complémentaire relative au paiement et/ou à la facturation, le concurrent doit contacter :

VOSSSEN Raf

tél : +32 (0) 497 52 05 57

Email : facturation@sezoensrally.be

## 4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

### Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur facturation@sezoensrally.be. Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait
- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant 08-05-2023 à 12h00:

le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 08-05-2023 à 12h00:

un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

### Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'organisateur remboursera 90% du montant des droits d'engagement, un montant équivalent à 10% des droits d'engagement étant retenu pour les frais administratifs.

## 5. Assurance

**Contrat no 730.261.439 AXA Belgique.** En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2023, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

### 5.1. Responsabilité civile « circulation »

#### Limites de couverture :

- dommage corporel: illimité par sinistre
- dommages matériels: 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

### 5.2 Responsabilité civile « Organisateur »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

**Limites de couverture:**

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre
- Protection Juridique : 15.000 € par sinistre

Les Assurés : L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres de la Croix Rouge ou organisations similaires, les membres de la Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

### 5.3 Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

**Limites de couverture :**

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (index)

### 5.4 Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit(vent) rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2023.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

### 5.5 Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

### 5.6 Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

## 6 Publicité et identification

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2023.

### 6.3 Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :

**voir annexe 4**

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm :

**voir annexe 4**

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm :

**voir annexe 4**

Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille, 12,5 cm de largeur :

**voir annexe 4**

Dessus de la vitre arrière sur la longueur de la vitre, taille 8cm de largeur :

**voir annexe 4**

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

### 6.4 Publicité facultative de l'organisateur

Voir Annexe 4 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

### 6.5 Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC 2023 seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

#### 6.5.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 7 Pneus

### 7.3 Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du BRC Règlement 2023.

Les voitures des classes RC1-RC2-RC3 doivent utiliser les pneus du manufacturier PIRELLI disponible au près du distributeur désigné par le RACB Sport.

### 7.4 Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

### 7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, le « Sezoensrally 2023 », la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC.

Voir articles 13.7 et 19.4 du BRC règlement 2023 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

## 8 Carburant

### 8.1 Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 61 en 62 du BRC Règlement 2023.

### 8.2 Procédure de commande

8.2.1 Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

**GUTTS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)**

Website : <https://gutts.be/shop/refueling-services/>

Email : [shop@gutts.be](mailto:shop@gutts.be)

### 8.3 Procédure de distribution

**Refueling Zone : tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.**

Il y aura **deux zones de ravitaillement** (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- **Station-service – Gulf**

Adresse : Breeërweg 52 – 3950 Bocholt

Paieement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

- **Refueling Zone « GUTTS »**

Adresse : Parking cimetièrre – Plataandreef - Bocholt

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

**Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement :** vendredi 19-5-2023 à 18h00 – 20h00

samedi 20-5-2023 à 07h00 – 18h00

## 9 Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du BRC Règlement 2023.

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 de ce règlement particulier.

### 9.1 Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution du roadbook et système de suivi. Le système de suivi doit se trouver **dans le véhicule de reconnaissance enregistré** pendant la reconnaissance. L'équipe doit placer le système dans la voiture de rallye avant le départ de la course.

1ere infraction de ne pas avoir le système de suivi pendant le reconnaissance = 250 euro

2de infraction de ne pas avoir le système de suivi pendant le reconnaissance = disqualification

Lieu : Rally HQ

Adresse : Eikenlaan 1 – 3950 Bocholt

Date : 19-5-2023 à 8h00

#### 9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible au même moment que le formulaire d'inscription sur le site [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) / Sportity. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré à la distribution du roadbook.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

## 9.2 Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du BRC Règlement 2023.

### 9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 2 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 10 Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

### 10.1 Documents à présenter :

- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)
- vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription
- certificat d'assurance pour la voiture de rallye (carte ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique)
- certificat d'immatriculation de la voiture
- autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas un des pilotes
- numéro gsm du pilote et co-pilote

### 10.2 Horaire (sur convocation)

Date et heure : 19-05-2023 de 8h00 à 12h00  
Lieu : kantine voetbal Bocholt VV

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye ([www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be)) et sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

## 11 Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3). L'horaire de présentation des pop off valves supplémentaires sera publié sur Sportity.

### 11.1 Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure : vendredi 19-05-2023 de 9h00 à 19h00

Lieu : Podium parc d'assistance

L'heure du contrôle technique et la fiche technique sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

**Aux vérifications, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### 11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- les documents de la voiture
- SOS / OK board (format DIN A3)

### 11.2 Equipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

### 11.3 Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

### 11.4 Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile;
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen ;
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour le pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

### 11.5 Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

#### 11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » GeoDynamics fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

#### 11.5.2 Restitution

**Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur au finish podium ou dans le Parc fermé de Fin du rallye.**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Boholt VV - Eikenlaan) pendant les heures d'ouverture.

## 12 Autres procédures et règlement

### 12.1 Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu, samedi 20-05-2023 à 8h00 au CH0 SERVICE OUT.

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute.

Les heures de départ seront publiées sur le DNB Sportity le vendredi 19-5-2023 à 22h00.

#### 12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

### 12.2 Procédure d'arrivée

Après TC 15A Regroup IN, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat. Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le Road book – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur.

Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateur.

#### Remise des Coupes :

Date et heure : samedi 20-5-2023 environ 20h45

Lieu : Podium parc d'assistance

### 12.3 Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

- CH 15D (parc fermé IN)

### 12.4 Procédures spéciales et activités

#### 12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

#### 12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye ([www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be)).

#### 12.4.3 Sécurité des Équipages

**Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du BRC Règlement 2023.**

#### 12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

## 12.4.5 Autres points

### Mise au point / essai / test Sezoens

Une session de mise au point sera organisée le jeudi 18 mai 2023. Les équipes doivent indiquer leur participation à cette session lors de leur inscription et payer des frais de participation.

Le contrôle administrative et technique sera lieu chez BTC (Breese Tegel Centrale - Industrieterrein Kanaal-Noord 1108 - 3960 Bree) de 11h30 jusqu'à 15h30: premièrement le contrôle admin (licences, permis de conduire, distribution autocollants) à l'intérieur et après contrôle technique dehors.

L'essai / test A sera organisée le jeudi 18 mai 2023 de 14h à 16h et est seulement accessible aux voitures RC1, RC2, RGT et autres voitures invités. Les frais de participation sont de 150 euros.

L'essai / test B sera organisée le jeudi 18 mai 2023 de 16h00 à 18h00 et sera ouverte à toutes les voitures inscrites à l'essai, sous réserve d'acceptation par l'organisation. Les frais de participation sont de 100 euros pour toutes les autres classes.

### Ouvreurs / gravel crew / route note cars (RNC)

L'accès aux ES sera autorisé aux conditions suivantes :

- L'organisation se réserve le droit de restreindre l'accès.
- Le document ouvreur doit être soumis **au Rally HQ le vendredi 19 May avant 20h00** au plus tard.
- L'ouvreur doit être en possession d'une licence RACB et d'une carte d'identité pour recueillir les documents nécessaires et le système de suivi.
- Seules deux personnes inscrits sont autorisées dans la voiture ouvreuse.
- Une seule ouvreur par équipe est acceptée/autorisée.
- L'ouvreur reçoit une numéro de porte RNC délivrée par l'organisation.
- L'ouvreur doit démarrer le test depuis le départ et fait ça à maximum une fois par section.
- L'accès au ES est limité entre 80 et 70 minutes avant la première voiture de course.
- L'accès à la session de test du jeudi 18 mai 2023 est **STRICTEMENT INTERDIT**.
- Le pilote doit respecter le code de la route, y compris lors des épreuves spéciales
- La direction de course peut suspendre l'accès à tout moment.
- Il est interdit de s'arrêter longtemps sur l'ES ou à stop finish.
- Le participant est responsable de son ouvreur. Le premier commentaire est une amende de 200 euros.
- La vignette du numéro de porte ne donne **pas accès au parc d'assistance**. Vous pouvez vous garer au P7.
- Tout comportement contraire et/ou préjudiciable au bon déroulement de l'épreuve, causé par une ouvreur, pourra être soumis au terrain de sport du RACB sous la responsabilité du participant utilisant cet oubli nominatif.
- Toutes les voitures doivent être équipées d'un Safety Tracking System GeoDynamics fourni par l'organisateur. Celle-ci devra être remise au Rally HQ au plus tard le samedi 20 mai 2023 à 20h00, faute de quoi des frais supplémentaires seront facturés à l'équipe.
- Si le véhicule immatriculé doit être remplacé, cela doit être signalé immédiatement à l'organisation avec les coordonnées de l'autre véhicule utilisé. Le système de suivi doit alors être transféré à l'autre véhicule.

Le pack ouvreur coûte 150 euros et comprend :

- \* Laissez-passer pour le véhicule immatriculé
- \* Un roadbook et une carte générale

## Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux ES, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs. L'organisation prévoit les sanctions suivantes :

- première infraction : pénalité de temps de 10 secondes et 100 euros encaissement immédiat
- deuxième infraction : pénalité de temps de 25 secondes et 250 euros encaissement immédiat
- troisième infraction : position hors course

## Juges de Fait

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement (Art. 61.2). Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

## Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé : sportzone Damburg – Eikenlaan z/n - Bocholt

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement sur [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) → « Concurrents » → « Parc d'assistance », avant **8-5-2023**.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6 kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

**Dans la zone de service / assistance P4 une surface de pression (plaque métallique, planche de bois, etc...) doit être utilisée sous le cric en raison des grilles en herbe en plastique.**

L'électricité peut être obtenue localement pour 25 euros, hors TVA. Une caution en espèces de 50 euros doit être payée pour une prise adaptateur.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

## Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

## Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

## Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le samedi 20-5-2023 à 23h59.

## 12.5 Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DCF77 (Tour Radio de Francfort).  
FR : **07805 1300** – NL : **07805 1200**

## 13 Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	jaune
Vérifications Techniques	bleu ou noir
Chef de Poste	orange
Responsable d'E.S.	vert
Commissaire de Sécurité	jaune
Radio	jaune
Docteur et Paramédicaux:	blanc

## 14 Prix

### 14.1 Coupes

- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement BRC de l'épreuve, pilote & copilote
- au 1<sup>er</sup> équipage du classement « Historic Belgian Rally Championship » pilote & copilote
- au 1<sup>er</sup> équipage du classement « Belgium Junior Championship » pilote & copilote
- au 1<sup>er</sup> équipage du RACB 2WD Trophy, pilote & copilote
- au 1<sup>er</sup> équipage Belgian Rally Master Cup, pilote & copilote
- au 1<sup>er</sup> dame (Ladies Cup)

### 14.2 Prix spéciaux

- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement Mood RACB M Cup, pilote & copilote
- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement Stellantis Rally Cup Belux, pilote & copilote
- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement Clio Trophy Belgium, pilote & copilote

## 15 Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

### 15.1 Vérifications finales

Date et heure : 20-05-2023 après finish podium

Lieu : Q8 garage Reumers – Fabrieksstraat 115 – 3950 Bocholt

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

### 15.2 Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

### 15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **6.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

### **RAPPEL :**

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2023, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Sezoensrally 2023 » s'engage :

- à honorer et à être solidaire de ces points du règlement ;
- à respecter les protocoles imposés par l'organisateur du Sezoensrally 2023Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

## Annexe 1 – Itinéraire

<b>Sezoensrally Bocholt 20 Mei 2023</b>						
<b>LEG 1- SECTIONS 1 - 2 - 3 &amp; 4</b>				<b>SATURDAY 20.05.2023</b>		
TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1 <sup>st</sup> Car Due
<b>RZ</b>	<b>0 Distance to next Refuel</b>					
0	Service OUT / Tyres check	(17,83)	(20,55)	(38,38)		<b>08:00</b>
1			4,15	4,15	00:10	08:10
<b>SS 1</b>	BRC-SS-REG	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>08:13</b>
2			1,90	11,03	00:17	08:30
<b>SS 2</b>	BRC-SS-REG	<b>8,70</b>	-	-	00:03	<b>08:33</b>
2A	Regroup Kerkplein IN		11,50	20,20	00:26	08:59
2B	Regroup Kerkplein OUT		-	-	00:15	09:14
2C	Media / Techn. Zone IN		0,90	0,90	00:05	09:19
2D	Media / Techn. Zone OUT / Service IN		-	-	00:08	09:27
<b>Service A De Damburg</b>					<b>15'</b>	
2E	Service OUT / Tyres check	max	0,50	0,50	00:15	09:42
			1,60	-		
<b>RZ</b>	<b>1 Refuel, all competitors</b>					
<b>1</b>	<b>Distance to next Refuel</b>					
3		(47,78)	(43,71)	(91,49)		
3			8,60	10,20	00:30	10:12
<b>SS 3</b>	BRC-SS-REG	<b>6,81</b>	-	-	00:03	<b>10:15</b>
4			4,00	10,81	00:18	10:33
<b>SS 4</b>	BRC-SS-REG	<b>9,90</b>	-	-	00:03	<b>10:36</b>
5			4,71	14,61	00:19	10:55
<b>SS 5</b>	BRC-SS-REG	<b>13,24</b>	-	-	00:03	<b>10:58</b>
5A	Regroup Kerkplein IN		4,45	17,69	00:23	11:21
5B	Regroup Kerkplein OUT		-	-	00:20	11:41
5C	Media / Techn. Zone IN		0,90	0,90	00:05	11:46
5D	Media / Techn. Zone OUT / Podium		-	-	00:08	11:54
5E	<b>Podium / Service IN</b>		-	-	00:03	<b>11:57</b>
<b>Service B De Damburg</b>					<b>30'</b>	
5F	Service OUT / Tyres check	max	0,50	0,50	00:30	12:27
6			4,15	4,15	00:10	12:37
<b>SS 6</b>	BRC-SS-REG	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>12:40</b>
7			1,90	11,03	00:17	12:57
<b>SS 7</b>	BRC-SS-REG	<b>8,70</b>	-	-	00:03	<b>13:00</b>
7A	Regroup Kerkplein IN		11,50	20,20	00:26	13:26
7B	Regroup Kerkplein OUT		-	-	00:15	13:41
7C	Media / Techn. Zone IN		0,90	0,90	00:05	13:46
7D	Media / Techn. Zone OUT / Service IN		-	-	00:08	13:54
<b>Service C De Damburg</b>					<b>15'</b>	
7E	Service Out / Tyres check	max	0,50	0,50	0:15	14:09
			1,60	-		
<b>RZ</b>	<b>2 Refuel, all competitors</b>					
<b>2</b>	<b>Distance to next Refuel</b>					
8		(47,78)	(43,71)	(91,49)		
8			8,60	10,20	00:30	14:39
<b>SS 8</b>	BRC-SS-REG	<b>6,81</b>	-	-	00:03	<b>14:42</b>
9			4,00	10,81	00:18	15:00
<b>SS 9</b>	BRC-SS-REG	<b>9,90</b>	-	-	00:03	<b>15:03</b>

versie 4 2023 02 20

p. 1

section 1

section 2

section 3

section 4

## Sezoensrally Bocholt 20 Mei 2023

**LEG 1 - SECTIONS 4 - 5 - 6 & 7**
**SATURDAY 20.05.2023**

TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1 <sup>st</sup> Car Due
10			4,71	14,61	00:19	15:22
<b>SS10</b>	<b>BRC-SS-REG</b>	<b>13,24</b>	-	-	00:03	<b>15:25</b>
10A	Regroup Kerkplein IN		4,45	17,69	00:23	15:48
10B	Regroup Kerkplein OUT		-	-	00:20	16:08
10C	Media / Techn. Zone IN		0,90	0,90	00:05	16:13
10D	Media / Techn. Zone OUT / Podium		-	-	00:08	16:21
10E	<b>Podium / Service IN *</b>		-	-	00:03	16:24
<b>Service D De Damburg</b>					<b>30'</b>	
10F	Service OUT / Tyres check	max	0,50	0,50	00:30	16:54
11			4,15	4,15	00:10	17:04
<b>SS 11</b>	<b>BRC</b>	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>17:07</b>
12			1,90	11,03	00:17	17:24
<b>SS 12</b>	<b>BRC</b>	<b>8,70</b>	-	-	00:03	<b>17:27</b>
12A	Regroup Kerkplein IN		11,50	20,20	00:26	17:53
12B	Regroup Kerkplein OUT		-	-	00:15	18:08
12C	Media / Techn. Zone IN		0,90	0,90	00:05	18:13
12D	Media / Techn. Zone OUT / Service IN		-	-	00:08	18:21
<b>Service E De Damburg</b>					<b>15'</b>	
12E	Service Out / Tyres check	max	0,50	0,50	0:15	18:36
			1,60	-		
<b>RZ</b>	<b>Refuel, all competitors</b>					
3	<b>Distance to Parc Fermé</b>	(29,95)	(22,76)	(54,31)		
13			8,60	10,20	00:30	19:06
<b>SS 13</b>	<b>BRC</b>	<b>6,81</b>	-	-	00:03	<b>19:09</b>
14			4,00	10,81	00:18	19:27
<b>SS 14</b>	<b>BRC</b>	<b>9,90</b>	-	-	00:03	<b>19:30</b>
15			4,71	14,61	00:20	19:50
<b>SS 15</b>	<b>BRC</b>	<b>13,24</b>	-	-	00:03	<b>19:53</b>
15A	Regroup Kerkplein IN		4,45	17,69	00:23	20:16
15B	Regroup Kerkplein OUT		-	-	00:10	20:26
15C	<b>Podium</b>	max	0,90	0,90	00:05	<b>20:31</b>
15D	Podium / Parc fermé IN **		0,10	0,10	00:05	20:36
<b>Leg 1 Totals BRC</b>		<b>143,34</b>	<b>130,73</b>	<b>274,07</b>		
<b>Leg 1 Totals Slowly Sideways / REG</b>		<b>95,56</b>	<b>86,92</b>	<b>182,48</b>		
<b>RZ</b>	Refuel competitors <small>GLTTS "Lubed by nature"</small>	Plataandreef 13 3950 Bocholt				
<b>RZ</b>	Refuel competitors	Breërweg 52 3950 Bocholt				
		<b>Sunrise</b>	5:39	<b>Sunset</b>	21:28	

versie 4 2023 02 20

p.2

## Annexe 2 – Horaires des reconnaissances

KP 1-2-3-4-5	vrijdag 19 mei van 9u00 tot 12u00 & 13u00 tot 19u00
ES 1-2-3-4-5	vendredi 19 mai de 9h à 12h et de 13h à 19h
SS 1-2-3-4-5	Friday May 19 <sup>th</sup> from 9h untill 12h and 13h until 19h

Er zal politiecontrole uitgevoerd worden.

La police fera des contrôles.

There will be controls by the police.

## Bijlage 3 – Relatie deelnemers

### Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents

#### Appendix 3 – Competitors Relations Officers



**Hedi VAN DE KIMMENADE**

Tel : +32 (0) 32 495 30 36 14



**Hugo BRUYNEEL**

Tel : +32 (0) 476 26 78 56

#### **Donderdag 18 mei – Jeudi 18 Mai – Thursday May 18th**

*12h00 – 15h00*                      BTC (Breese Tegel Centrale) test / essai / shakedown

#### **Vrijdag 19 mei – Vendredi 19 Mai – Friday May 19th**

*13h00 – 19h00*                      Podium technische keuring / controle technique / scrutineering

#### **Zaterdag 20 mei – Samedi 20 Mai – Saturday May 20th**

*7h45 – 9h15*                                      TC 0 Service OUT

*Vanaf / à partir de / from 9h30*                      Servicezone Damburg

*20h15 – 21h45*                                      Finish podium

## Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire

### Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2023. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire et ci-dessus :

Chaque participant est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC).

#### **Voitures avec des numéros de départ impairs:**

- Blaklader sur la portière gauche
- Kroon-Oil sur la portière droite

#### **Voitures avec des numéros de départ pairs:**

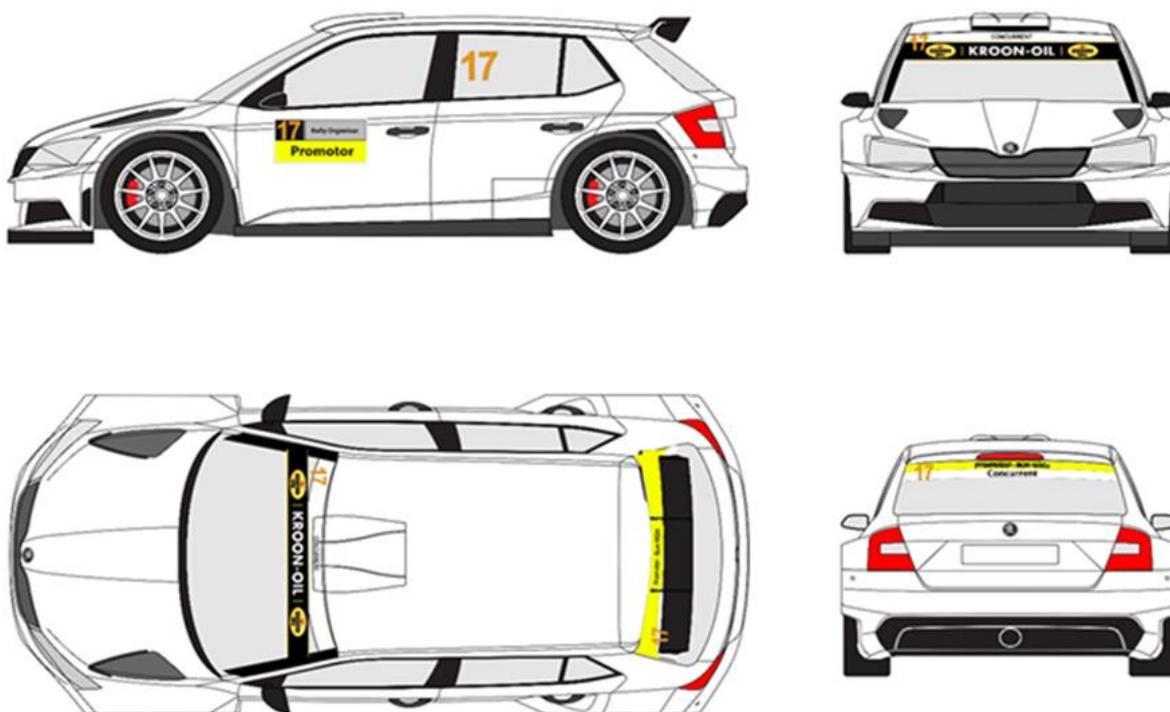
- Kroon-Oil sur la portière gauche
- Blaklader sur la portière droite

#### Toutes les voitures du **Kroon-Oil BRC:**

- Bande solaire de 12,5 cm de hauteur sur toute la largeur du pare-brise.

Partie inférieure de la bande solaire

- Les pare-soleil fournis sont plus larges que les 12,5 cm afin que vous puissiez couper vous-même la largeur souhaitée lors du collage en respectant la courbe du pare-brise. Tout ce qui se trouve dans les 2 lignes jaunes de l'autocollant doit être conservé.



**Publicité supplémentaire pour toutes les voitures:** GeoDynamics & voir sac avec autocollants des concurrents

## Annexe 5 – Parc d'assistance

### Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

### Localisations :

Parc d'assistance : sportzone Damburg – Eikenlaan z/n – Bocholt (voir plan)  
Parking « remorques » : P0 à sportzone Damburg (voir plan)

### Horaires :

**Accès au parc d'assistance pour installation :** 18-05-2023 à partir de 12h00.

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

### Réservation des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) → « Concurrents » → « Parc d'assistance », avant 08-05-2023.

### Dimension :

Chaque participant BRC a droit à 8m x 6m.

Si une équipe fournit une assistance pour plusieurs voitures, elle recevra 5 mètres de largeur supplémentaires par véhicule.

Si une équipe ne dispose pas d'un espace suffisant, une place de service peut être achetée par mètre de largeur. Cela coûte 20 euros par mètre de largeur, hors TVA.

**Sur le service P4, une surface d'appui (plaque métallique, planche de bois, ...) doit être utilisée sous le vérin à cause des dalles d'herbe en plastique.**

**Toute installation ou configuration ne correspondant pas aux dimensions et à l'emplacement sera déplacée et/ou enlevée aux frais du participant pour le compte de l'organisation.**

### Accès au parc d'assistance :

Le parc d'assistance accessible aux

- les voitures de reconnaissance (**uniquement le vendredi**)
- les voitures de compétition
- les voitures d'assistance avec la plaque rallye « SERVICE » (1 véhicule par équipe) ;

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant la nuit du 19-05-2023 au 20-05-2023, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le 20-05-2023 à 23h59, sur l'ensemble du parc d'assistance.

**Les véhicules n'ayant pas accès au parc d'assistance, peuvent se garer au parking P7 à proximité.**

**Les places de service doivent être réservées au plus tard le 8 mai 2023.  
Si aucune réservation n'est effectuée, l'organisation attribuera une place de service**



## **Propreté**

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

## **Prévention « incendie »**

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

- il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, ...
- l'utilisation de bonbonnes de gaz sont PROSCRITE

## **Diffusion musicale**

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

## **Electricité**

L'électricité peut être obtenue localement pour 25 euros, hors TVA. Une caution en espèces de 50 euros doit être payée pour une prise adaptateur.

**Pour toute demande particulière, contacter : [info@sezoensrally.be](mailto:info@sezoensrally.be)**